

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que le Service Culture & Animation organise tout au long de l'année des festivités diverses, dont certaines manifestations se déroulant dans l'enceinte du Centre Maurin des Maures, avec une entrée payante.

Les tarifs de ces spectacles ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014 comme suit :

10 € pour les soirées concert / cabaret / spectacles –
catégorie 1 (coût inférieur à 5 000 €)

15 € pour les soirées concert / cabaret / spectacles –
catégorie 2 (coût supérieur à 5 000 €)

8 € pour les thés dansants (octobre 2014 à mai 2015)

N° 2015/077

**FIXATION DU TARIF D'ENTREE AU CENTRE MAURIN DES MAURES POUR LA SOIREE DU
4 AVRIL 2015**

CM DU 02/04/2015

N° 2015/077

**FIXATION DU TARIF D'ENTREE AU CENTRE MAURIN DES MAURES POUR LA SOIREE DU
4 AVRIL 2015**

Monsieur le Maire expose que le service organise le 4 avril 2015, une soirée caritative au profit de à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).

A cette occasion, le prestataire intervient bénévolement et il est donc proposé de fixer un tarif différent des autres spectacles.

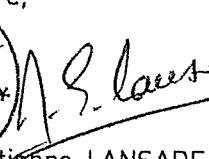
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif de 5 € pour la soirée organisée au Centre Maurin des Maures le 4 avril 2015.

D'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de reverser à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP), sous forme de subvention exceptionnelle, le montant de la recette de ce concert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer un tarif d'entrée pour la soirée du 4 avril 2015 au Centre Maurin des Maures à 5 €,
- de reverser à l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP), sous forme de subvention exceptionnelle, le montant de la recette de ce concert.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,

*Marc Etienne LANSADE

